

« JEUNES EN DIFFICULTÉ :
AGISSONS AVEC EUX
ET PAS SEULEMENT POUR EUX ! »

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

13% qui font la différence

**Vous souhaitez verser votre solde de
Taxe d'Apprentissage 2021 à l'un
de nos établissements ?**

Envoyez directement un chèque à l'établissement
ou rendez-vous sur notre site dédié :

www.taxapprentissage.org

Le solde de la taxe d'apprentissage peut être versé
entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2021.

CONTACT

Guillaume GAUTIER
Coordinateur taxe d'apprentissage
Région Nord-Ouest
Tél. 07 64 58 19 30
guillaume.gautier@apprentis-auteuil.org



Apprentis d'Auteuil - Direction régionale Nord-Ouest
Fondation reconnue d'utilité publique

7 rue du Seil
44400 REZÉ
Tél. 02 28 27 07 70

www.grand-ouest.apprentis-auteuil.org

La taxe d'apprentissage est le seul impôt dont les entreprises
peuvent choisir l'affectation.
En versant votre solde aux établissements Apprentis d'Auteuil,
vous agissez pour la réussite des jeunes en difficulté.



La confiance peut sauver l'avenir

La confiance peut sauver l'avenir

La taxe d'apprentissage est **décisive pour la formation des jeunes** accompagnés par Apprentis d'Auteuil, car elle favorise :

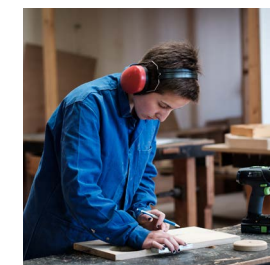
- **l'acquisition et le renouvellement du matériel** de formation professionnelle.
- **l'apprentissage et l'adaptation d'un savoir-faire des apprentis**, tout en tenant compte des besoins sectoriels des entreprises, de l'émergence de nouveaux emplois et de leurs exigences.



« Moi, je n'aimais pas trop l'école mais j'ai vraiment apprécié l'enseignement à Saint-Michel : on sent que les profs sont là pour nous, pour nous aider ».

Dylan,

Médaille d'or « Un des Meilleurs Apprentis de France 2018 » peintre applicateur de revêtement.



Louna souhaite poursuivre ses études et se spécialiser en marqueterie pour intégrer un jour l'Ecole Boule, la référence en matière de formation aux métiers d'arts. Mais avant cela, elle a décidé de se présenter au concours du « Meilleur Apprenti de France »

Louna,

élève en 2^{ème} année de CAP menuiserie



Soutenez les filières et les établissements Apprentis d'Auteuil de votre choix

Les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage (TA) ont évolué dans le cadre de la loi « Avenir professionnel », dite « loi avenir ». Ainsi, depuis 2020, vous affectez directement votre barème à Apprentis d'Auteuil **sans passer par un intermédiaire.**

Le nouveau barème, appelé « solde de la taxe d'apprentissage » correspond à **13 %** de cette TA et est **obligatoirement fléché vers un établissement de formation.** À défaut, le montant sera prélevé et conservé par l'URSSAF.

C'est le seul impôt dont vous pouvez choisir l'affectation et l'utilité.

